

Le Placement Extérieur: Une Action à l'Avenir Incertain

Le placement extérieur de détenus est une mesure d'aménagement de peine plébiscitée mais en « danger de disparition ». Cette action a de nombreux avantages tels qu'un faible taux de récidive grâce à un réel travail sur la réinsertion sociale et professionnelle, et un coût nettement moins élevé que l'incarcération.

Depuis 2011, l'activité est très irrégulière et connaît un accroissement des écarts d'activités au cours d'une même année. Des fluctuations très importantes des recettes de fonctionnement de l'Administration Pénitentiaire accentuent cette instabilité de l'activité, alors qu'elles devraient représenter 65% des recettes totales de cette action pour atteindre l'équilibre budgétaire. Le principal produit de cette action est lié à une activité sur laquelle l'association n'a que peu de prises.

Ce début d'année 2018 a été particulièrement catastrophique en nombre d'accompagnements. En effet, disposant d'une convention d'accueil de 40 places (une des plus grandes capacités d'accueil de détenus en placement extérieur en France), l'Aprémis n'atteint pas la moyenne des 50% de l'effectif.

Dans l'immédiat, une hausse d'orientations vers notre association et des accueils dès le 3^{ème} trimestre 2018 sont nécessaires pour éviter que les manifestations programmées en novembre 2018 à l'occasion des 30 ans du placement extérieur à Amiens ne se transforment en annonce de l'arrêt de cette action.